ACCA SOUMENSAC

Réglementation de la saison 2023- 2024

Ouverture Générale le 10 septembre 2023 8H **Fermeture** générale le 28 Février 2024 au soir

Périodes de chasse

GIBIERS	PERIODES	PARTICULARITES
Cailles	26/08 au 20/02	
Lapins	10/09 au 31/01	
Tourterelles des bois	CHASSE SUSPENDUE	
Bécasses	10/09 au 20/02	2 pièces par jour
Grives	10/09 au 10/02	20 grives par jour
Lièvres	10/09 au 10/12	▪ Dimanche et jours fériés ▪ Une pièce par sortie et par chasseur ▪ 3 lièvres par saison ▪ Carnet de prélèvement obligatoire
Faisans	10/09 au 31/01	▪ Mercredi , dimanche et jours fériés ▪ 3 pièces par sortie ▪ A partir du 2 janvier , **tir des poules interdit**
Perdreaux	10/09 au 11/11	▪ Uniquement Dimanche et jours fériés ▪ 2 pièces par sortie ▪ 6 maximum sur la saison

Dates de battues aux chevreuils: 31 Bracelets comme la saison dernière

Après échange avec les autres ACCA participantes à nos battues les dates suivantes sont arrêtées

7 Octobre – 21 Octobre - 4 Novembre – 9 Décembre – 27 Janvier- 24 Février

Sangliers : Uniquement en battue, sous la responsabilité du président ou d'un membre de l'ACCA

Les jours de battue, le port d'un gilet ou d'une casquette fluo est obligatoire. Une corne de chasses est vivement conseillée.

Les jours de non chasse sont fixés par arrêté préfectoral, à savoir le mardi et le vendredi pour le petit gibier sédentaire (sauf les jours fériés)

Pas plus de 3 pièces nobles (lièvre , faisan, perdreau) par jour de chasse

Chaque chasseur est tenu d'être en possession de ses carnets de prélèvements

Les jours de chasse, il est interdit de se déplacer en voiture plus d'une fois par demi-journée, sauf dans le cas de la chasse à la bécasse. Sous peine d'exclusion de l'ACCA.

Rappel particulier :

Merci de tenir vos chiens proche du lac de Jean VAN DE VEN. Les oies et les canards présents dans ce secteur ne sont pas du gibier. Veuillez respecter ces volatiles et ne pas tirer dessus.

Cartes d'invitation Journalière :

Pour les chasseurs : 2 cartes maximum pour la saison – 20 € la carte Pas de délivrance jusqu'au 3 octobre inclus.

Pour les propriétaires non chasseur : Une carte gratuite par 10 ha . Pas de délivrance du 10 septembre au 1 octobre inclus, ainsi que le jour de la fermeture du lièvre.

Dates de Lâchers

Samedi 09 Septembre : 25 Faisans

LABONNE Francis
LABONNE Bernard
MAURY BOUET Didier
Alain GATEL

Samedi 23 Septembre : 25 Faisans
TONIUTTI Robert
TONIUTTI Claude
CROCHEZ Michel
ESCLAVARD Yannick

Samedi 14 octobre : 25 Perdreaux
TONIUTTI Robert
TONIUTTI Claude
LABONNE Bernard
CROCHEZ Michel

Samedi 18 Novembre : 25 Faisans
TONIUTTI Robert
TONIUTTI Claude
GATEL Alain
LABONNE Mathieu

Samedi 2 Décembre : 25 Faisans
LABONNE Bernard
LABONNE Francis
ESCLAVARD Yannick
VIGNAUD Jean Philippe

Samedi 16 Décembre : 25 Faisans
MAURY BOUET Didier
GATEL Alain
VIGNAUD Jean Philippe
ESCLAVARD Yannick